

Marseille le 29 juillet 2015

Madame la Présidente,

Le bilan de l'activité de la DGFIP en matière de lutte contre la fraude est beaucoup plus nuancé que ce qu'en dit le bilan officiel récemment rendu public.

En effet, si l'on extrait les résultats du STDR (en forte hausse), les résultats du contrôle fiscal proprement dit sont de fait en baisse par rapport à 2013 (plus de 480 millions d'euros en moins).

On peut donc analyser les résultats de 2014 en ne voyant que le chiffre global en hausse comme le font les pouvoirs publics.

On peut aussi y voir un affaiblissement structurel qui ne provient pas de l'activité des agents mais bien d'un affaiblissement des moyens de la chaîne de travail du contrôle fiscal. Force est de constater que le nombre de 3909 diminue également pour la troisième année consécutive.

La programmation, en particulier, est l'un des maillons de cette chaîne qui a été sacrifié par plusieurs années de suppressions d'emplois, de restructurations et de choix stratégiques hasardeux.

Les représentants de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de la problématique de la programmation à la DIRCOFI SER. Malgré l'absence de document préparatoire, nous souhaitons débattre du pilotage de la programmation, des outils dédiés et de la formation organisation du pilotage de la programmation.

Enfin, nous déplorons que les effectifs de la BEP, structure déjà sous dimensionnée, ne soient pas au complet et que cette structure soit si peu attractive pour les agents ainsi que les postes B brigades. Il est nécessaire que vous proposiez une stratégie sur ce sujet.

Le positionnement du « référent fraude » doit être clarifié : il se trouve face à plusieurs niveaux hiérarchiques supérieurs au risque de le mettre en porte à faux. Il doit donc avoir une certaine maîtrise de ce qui relève de sa compétence, par exemple dans les dossiers transmis au procureur, lorsque la question de l'engagement d'un contrôle se pose. Une note de la DG est donc nécessaire.

En matière de fiscalité internationale, le sujet des « prix de transfert » est majeur et les agents de la BEP ne sont pas armés pour l'appréhender. On notera sur ce point l'analyse de la Banque de France qui montre que la manipulation des prix de transfert contribue à dégrader à hauteur de 15 % le déficit extérieur de la France.

De même, où en est-on du registre des trusts ? Quelle est l'utilisation possible ?

Quant à l'IDIV expert CCI dans la programmation, il apparaît nécessaire qu'une réflexion soit menée sur son apport en matière de programmation.

La réduction des moyens de la DGFIP est une erreur politique majeure qui a notamment

pour effet de voir la programmation être « plombée » par le manque d'effectifs.

L'expérimentation de pôle de programmation à la Dircofi Nord et SUD Pyrénées suscite de vives inquiétudes sur le devenir des BEP.

Par ailleurs, dans le cadre du PNCF plusieurs réunions se sont déroulées et ce ne sont pas les comptes rendus sur le site qui peuvent apporter une véritable information sur les sujets traités. Au-delà de cette politique de communication, les représentants de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES souhaitent qu'au cours de cette séance, vous nous informiez de l'avancée des travaux de la DIRCOFI dans ce domaine.

En outre, les représentants des personnels de la DIRCOFI SUD EST souhaitent connaître les dispositions que la DG envisage de prendre se préparer à l'échange automatique d'informations ;

La DG se doit d'anticiper ce mouvement, à moins qu'elle ne considère déjà (en contradiction avec les déclarations de l'OCDE et des gouvernements) qu'il n'y aura pas grand-chose à traiter...

Lors de ce CTL nous allons pouvoir « enfin » examiner les modalités de fonctionnement de la Brigade Patrimoniale (BP).

Comme nous l'avons dénoncé lors de la CAPL de mutation du 10 juillet dernier, les agents affectés ou détachés à la BP ont découvert qu'ils ne sont pas affectés dans une brigade de vérification « comme une autre » selon vos propos du 2 avril 2015 lors du CTL.

En effet cette brigade, dédiée principalement au CSP des dirigeants de société, sera composée uniquement d'agents sédentaires soumis aux horaires variables avec pointeuse .

Votre indécision et votre manque d'anticipation sur le fonctionnement de la BP sont préjudiciables aux agents. Ceci se rajoute aux 4 détachements d'office que vous avez prononcés lors de cette CAPL de mutation.

Notre bureau national a été informé de cette situation inacceptable.

Quelques mots pour terminer sur la reconnaissance du travail des agents ou plutôt sur l'absence de reconnaissance. Les deux points d'actualité sont :

- la prime exceptionnelle de 100 euros annoncée par le Ministre fait débat : alors que la valeur du point d'indice et que celle du point ACF stagnent, cette annonce est d'autant plus mal ressentie que le renvoi à des discussions ultérieures fait ressortir la crainte de voir le budget alloué à cette prime être reversé dans une prime de restructuration dont personne ne veut.
- Les frais de déplacement : de nombreuses pétitions nous remontent pour réclamer une véritable revalorisation des barèmes des frais de déplacement.

Lors du GT national du 29 juin dernier, « *On a moins de moyens* » a reconnu M. SIVIEUDE. La question selon lui est « *comment faire ?* » dans ce contexte.

À l'instar de LENINE, qui dans son traité politique publié en 1902 « *Que faire ?* » déplorait l'organisation artisanale des révolutionnaires de l'époque et posait les principes d'un parti politique constitué de « *révolutionnaires de profession* », les agents de la DIRCOFI souhaitent exercer leur mission de contrôle fiscal en professionnels et dans des conditions de travail non dégradées.